

# Aides aux permis – INFOS PRATIQUES

Aide financière du Conseil départemental du Jura pour favoriser la mobilité : aide aux permis B (classique), AAC (conduite accompagnée) et AM (cyclomoteur).

## Les bénéficiaires

Jeunes jurassiens de 14 à 30 ans.

## Les conditions

Aide individuelle et unique

Posséder la carte avantages jeunes Jura.

Sous conditions de ressources :

Revenu de référence (RR) = revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12

Dans la limite des places disponibles.

## Montant de l'aide et versement

Aide de 60 € à 225 € versée directement aux organismes formateurs. Le supplément reste à la charge des demandeurs. Calcul en fonction du Revenu de référence (RR).

Le versement est effectué par le Conseil départemental du Jura.

### Montant de l'aide en fonction du Revenu de Référence (RR)

Nature	Montant de l'aide en fonction du Revenu de Référence (RR)	
	RR inférieur à 571 €	RR entre 571 € et 750 €
Permis AAC et B	225 €	150 €
Permis AM	60 €	60 €

## Renseignements

Conseil départemental du Jura

Service Sport, Jeunesse et Animation

Contact : Christelle MERCET

03.84.87.35.06

[sportjeunesse@jura.fr](mailto:sportjeunesse@jura.fr)

Dossiers de demande d'aide en téléchargement sur :

- Le Site du Conseil départemental du JURA : [www.jura.fr](http://www.jura.fr) (Rubrique « Education, Jeunesse, Culture », sous-rubrique « Jeunesse »)
- Le Site Internet d'Info Jeunesse Jura : [www.ijlonslesauvier.fr](http://www.ijlonslesauvier.fr) (calcul en ligne du revenu de référence)